

La situation salariale pour les personnels du secteur sanitaire, social et médico-social, public et privé, est de plus en plus inacceptable. Les rémunérations sont bloquées par rapport au coût de la vie. Depuis dix ans, c'est 10% de perte de pouvoir d'achat dans un contexte dégradé des conditions de travail!

salaires, exigeons notre dû!



Face aux pertes de pouvoir d'achat, le gouvernement, conseils généraux et syndicats patronaux ont fait bloc pour une augmentation du point... à 0,5% en 2004! Rien sur un rattrapage du blocage salarial lié aux accords RIT dans le privé mais tout sur une refonte inquiétante de la CC66 après celle catastrophique de la CC51, touchant aux grilles salariales et aux conditions de travail. Et pour la fonction publique, c'est la généralisation du salaire au mérite!

Tout cela dans un contexte d'augmentation généralisée des contributions annexes...CRDS, CSG, cotisations Prévoyance, cotisations mutualistes... D'après l'INSEE, les prix ont grimpé de 5 % sur 3 ans sans compter les hausses des tarifs de l'énergie et des ponctions à venir...

Fonction Publique : Négociations bidon !

Le gouvernement explique que le pouvoir d'achat des fonctionnaires s'est amélioré grâce aux promotions individuelles et aux montées d'échelon. Le blocage des salaires devrait donc se poursuivre en 2005. Cette définition du pouvoir d'achat occulte totalement la notion de déroulement de carrière et pénalise lourdement les catégories les moins bien rémunérées (ASH, aides-soignants, personnels administratifs et ouvriers...) pour lesquels les montées d'échelons en moyenne tous les 3 ans sont très faibles (entre 2 et 8 points d'indices pour la majorité soit 9 à 35,6 euros) !

Nouvelle norme : le salaire au mérite !

Le Gouvernement envisage de généraliser le "salaire au mérite" dans la fonction publique comme les patrons du privé l'ont institué lors du toilettage de conventions collectives (centre de lutte contre le cancer, FEHAP). Cela reviendrait à ne plus effectuer d'augmentations générales et laisserait aux directions la possibilité d'octroyer "aux plus méritants" une augmentation modulable. Avec la gestion par pôles et la tarification à l'activité, on peut

craindre que les critères purement économiques prennent définitivement le pas sur la notion de l'égalité de traitement dans le service public

Le compte n'y est toujours pas!

Dans le secteur hospitalier, beaucoup de primes n'ont jamais été revalorisées (prime Veil inchangée depuis 89 ou pour les aides-soignants, identique depuis 1975 soit 15.24 euros). Le protocole Aubry, signé en 2000, a laissé 70 % de personnels sur la touche sans aucune revalorisation de carrière. Pour ceux qui en ont obtenu, celles-ci n'interviennent le plus souvent qu'en fin de carrière. Par contre, le Ministère de la santé a généreusement attribué entre 5000 et 9000 euros par an aux chirurgiens libéraux !

le 8 décembre :

Reprendre l'offensive sur nos salaires

Les Fédérations de fonctionnaires ont boycotté la réunion de concertation du 23 novembre convoquée par le ministre de la fonction publique Renaud Dutreil. Mais un simple boycott n'imposera pas de véritables négociations sur nos bases revendicatives légitimes :

Exigeons du gouvernement le rattrapage des pertes cumulées du pouvoir d'achat par :

- Une augmentation de 230 euros par mois immédiate pour tous,
- Un salaire minimum à 1300 euros,
- L'échelle mobile des salaires et leur indexation sur les prix,
- L'intégration des primes dans le salaire de base, des déroulements de carrière sans barrage ni quotas,
- Le 13ème mois pour tous.

Une nouvelle réunion est convoquée entre les fédérations de fonctionnaires et le ministre le 8 décembre. Sud appelle les salariés à se saisir de cette journée par des actions unitaires de grève et de manifestations.